

# Donnons aux enfants autistes la chance de les accueillir en classe !



## LE CONSTAT

En France les troubles du neurodéveloppement touchent **5% de la population**, soit environ 35 000 naissances par an. Les **troubles du spectre de l'autisme (TSA)** représentent entre **0,9% et 1,2% des naissances**, soit environ 7 500 bébés chaque année. Ces TSA sont en **constante augmentation\***.

En France 100 000 enfants et jeunes sont atteints de TSA, mais seuls 41 000 d'entre eux sont scolarisés.

Pour les maternelles, 180 UEMA (unités d'enseignement en maternelle autisme) scolarisent environ 10% des enfants de 3-6 ans concernés.

Pour les élémentaires (6/12 ans) les UEEA (unités d'enseignement en élémentaire autisme) accueillent des enfants pour lesquels les accompagnements traditionnels sont insuffisants.

**Faute de place, les enfants atteints de TSA ne peuvent pas tous accéder à ces classes spécialisées.**

**Or, la prise en charge éducative d'un TSA dès la maternelle augmente significativement la possibilité d'intégrer un cursus scolaire ordinaire dès le cours préparatoire.**

*\* Source : ministère des Solidarités de l'autonomie et des personnes handicapées. « La stratégie nationale autisme et troubles du neuro-développement » mis à jour le 01/06/2022.*



## LA SOLUTION

Des établissements de l'Enseignement catholique proposent une **prise en charge éducative précoce, de jeunes enfants diagnostiqués autistes** par la Maison départementale des Personnes Handicapées, **au sein d'un établissement scolaire ordinaire.**

Pour les **maternelles** ce sont les **classes Soleil**, et pour les **élémentaires** les **classes Étoiles**.

**Ces classes sont situées dans une école ordinaire** et tous les élèves se retrouvent dans la cour de récréation ou la cantine.

Les élèves bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation élaboré par une équipe pluridisciplinaire, et certains d'entre eux pourront par la suite intégrer une scolarité ordinaire.

Pour les **collégiens et certains élémentaires**, un **projet novateur** est en cours, avec le **Dispositif d'AutoRégulation (DAR)** : les élèves sont scolarisés **dans une classe ordinaire** et vont travailler ponctuellement en salle d'autorégulation pour maîtriser leurs troubles envahissants.

Les enfants apprennent à mieux gérer leurs émotions et à réfléchir par eux-mêmes sur leurs apprentissages.

Grâce au Dispositif d'AutoRégulation, des élèves porteurs de TSA peuvent poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire.

**Ces dispositifs sont susceptibles d'être pris en charge ultérieurement par l'État.**

**Dans l'intervalle ils ont besoin d'être soutenus par des mécènes.**



## L'IMPACT ET LES BÉNÉFICIAIRES

Il existe en France dans l'Enseignement catholique, en plus des dispositifs ULIS\*\* et SEGPA\*\*\*

- 4 classes Soleil
- 1 classe Étoile
- 2 DAR (Dispositif d'AutoRégulation)

Soit près de 90 élèves accueillis chaque année. Mais les besoins sont bien plus importants !

**Bénéficiaire d'une scolarité dans une classe Soleil ou Étoile, ou avec un Dispositif d'AutoRégulation, offre la possibilité de poursuivre sa scolarité dans un milieu ordinaire, de s'intégrer socialement, avec une véritable perspective d'avenir.**

C'est aussi permettre à toute la communauté éducative d'accueillir l'autre dans sa différence.

\*\* ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

\*\*\* SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté



## LE BESOIN

En classe **Soleil ou Étoile**, le taux d'encadrement est de **1 pour 1**, car chaque enfant a développé son propre mode de fonctionnement face à l'autisme.

Le « coût » par élève, et par année scolaire, est de **18 500 €** (non compris le salaire de l'enseignant spécialisé).

Avec le **Dispositif d'AutoRégulation (DAR)**, l'ensemble des enfants concernés est suivi par **une enseignante spécialisée, et cinq professionnels.**

Le « coût » par élève, et par année scolaire, est de **20 300 €** (non compris le salaire de l'enseignant spécialisé).

**La Fondation Saint Matthieu souhaite aider ces dispositifs à se maintenir et à s'étendre.**

**Pour permettre à 64 enfants d'être accueillis en classe Soleil, Étoile, ou DAR, au cours des trois années à venir, la Fondation cherche un co-financement à hauteur de 760 000 €.**

**Avec un don de 10 000 € vous financez le poste de psychologue superviseur\* d'une classe Soleil.**

**Avec un don de 20 000 € vous financez le poste de psychologue d'un Dispositif d'AutoRégulation.**

\*Psychologue superviseur : il accompagne les équipes dans leur mission auprès des enfants autistes, et supervise la mise en œuvre des différentes techniques d'accompagnement des enfants avec autisme.

**Votre aide est indispensable pour que ces élèves suivent une scolarité plus inclusive.**

**Avec la Fondation Saint Matthieu, participez à cette scolarité !**



POUR L'ÉCOLE CATHOLIQUE

## NOUS CONTACTER

Fondation Saint Matthieu - 76 rue des Saints Pères - 75007 Paris

Tél. : 06 23 85 02 72 - E-mail : [florence.delalaurence@fondation-st-matthieu.org](mailto:florence.delalaurence@fondation-st-matthieu.org)

<https://fondation-st-matthieu.org/>



## PAROLES DE PARENTS

**Christine et Emmanuel,**  
parents de Noémie, autiste sévère  
entrée à l'école dans la classe Soleil.

« Noémie a été diagnostiquée autiste  
vers l'âge de 2 ans. Notre pédiatre avait

déteçté des troubles autistiques qui  
furent confirmés par l'hôpital Robert  
Debré peu avant sa scolarisation en  
petite section.

Notre fille ne parlait pas et disait à  
peine « maman » avant d'intégrer la  
classe Soleil. Au bout d'à peine 1 mois  
nous avons observé une évolution

fulgurante. Elle faisait des phrases de  
2 à 3 mots puis des phrases de plus en  
plus longues. Aujourd'hui notre fille a pu  
intégrer une classe de moyenne section  
ordinaire, avec une transition fluide et  
facilitée car les élèves sont sensibilisés  
au handicap. »